

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 691-2070

Québec, le 4 février 2013

Monsieur Jean-Philippe Robin
Direction régionale de la Capitale-Nationale
Ministère des Affaires municipales, des Régions et
de l'Occupation du territoire
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne
à Saint-Joachim (DQ2, question n^o 3)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet la question suivante.

Question 3

Le plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées prévoit qu'« en matière d'énergie, des mesures de nature financière et technique sont prévues pour aider les communautés locales à mettre de l'avant des projets de production d'énergie éolienne et l'implantation de petites centrales hydroélectriques » (MAMROT, 2008¹). Veuillez définir le terme « municipalité dévitalisée » et préciser les mesures mises en place pour aider ces municipalités à promouvoir des projets de petites centrales hydroélectriques.

...2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 6 février prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission